



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

DÉCLARATION COMMUNE AU CTP DU 22 NOVEMBRE 2010

L'intersyndicale interpelle la collectivité sur le dossier portant sur les évolutions de la D.G.D.U.

En effet, les personnels des deux collectivités réunis jeudi 18 novembre par les O.S. ont indiqué qu'en l'état actuel, le dossier présenté à ce C.T.P. ne répondait pas à leurs attentes.

Les organisations syndicales vous font donc part des points de blocage à savoir :

- Les profils de poste (lisibilité des missions) avec identification de la charge de travail (territoire et thématiques) ne sont pas annexés à ce dossier CTP ;
- En matière de temps de travail, la possibilité pour les catégories A mutualisés de conserver parmi les options proposées celle des horaires variables n'a pas été actée ;
- L'harmonisation des critères d'attribution de la NBI, des éléments de rémunération entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes et des critères d'avancement de grade de la catégorie A n'est pas actée ;
- La clarification de l'organigramme et le positionnement de chacun dans celui-ci (impact de ce positionnement dans les déroulements de carrière).

Le plan de charge par D.T.A. n'a pas été réalisé par l'administration. Pour autant eu égard au découpage territorial des DTA et du diagnostic partagé réalisé par les O.S., les O.S. revendiquent la création de 4 postes (2 A, 1 B, 1C) par DTA périphérique pour répondre aux besoins ;

De plus, le découpage territorial périphérique n'est pas non plus annexé à ce CTP. Les personnels notent que le découpage des DTA périphériques, proposé par l'administration le 4 novembre dernier, brise la cohérence territoriale des pôles communautaires et des conférences territoriales. En l'état, ce projet de découpage induit une complexité de fonctionnement portant atteinte au bon fonctionnement des services et aux conditions de travail des agents dans ces DTA.

L'extension aux chargés d'opérations de la prime attribuée au chef de projet de Nantes Métropole n'a pas été encore abordée entre les organisations syndicales et l'Administration.

Les syndicats ne peuvent cautionner ni valider en l'état un projet porteur de telles problématiques. En effet, ces problématiques portent sur des enjeux essentiels à savoir :

- la qualité du développement et de l'aménagement des 24 communes
- l'avenir d'un service public, celui de l'urbanisme ;
- la qualité du service public rendue aux administrés ;
- les conditions de travail et de rémunération des agents.

Les agents publics de la Ville de Nantes sont face à un choix d'avenir. Force est de constater qu'ils ne disposent pas des moyens pour décider de ce choix en toute sérénité. Nous demandons le retrait de ce dossier et son inscription à un prochain CTP.

Sur la base de ce document, avant la tenue de ce nouveau CTP, nous demandons une rencontre de travail en plénière avec la municipalité, les élus communautaires détenant compétence et les organisations syndicales.